

Diversification agricole : aspects juridiques, fiscaux et sociaux

Objectifs

Savoir articuler les caractéristiques des différentes activités selon les projets / Connaître les réglementations applicables à chaque type d'activités / Connaître la définition juridique des différentes activités agricoles, artisanales et commerciales / Connaître les différents régimes fiscaux et sociaux applicables

Enjeux

Les activités de diversification se multiplient dans le monde agricole. Nombreux sont les agriculteurs qui souhaitent se lancer dans de tels projets souvent complexes, que ce soit à l'installation ou en cours de parcours. Pluriactivité et diversification regroupent une très grande diversité d'activités (agricoles, artisanales, commerciales...). Cette diversité implique des choix juridiques, fiscaux et sociaux tout aussi nombreux, des interlocuteurs variés (MSA, CFE...), des réglementations spécifiques (droit de l'urbanisme, réglementations économiques agricoles...). Ces aspects nécessitent d'être maîtrisés pour accompagner les acteurs de tels projets.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Jour 1 : COMPRENDRE. Pluriactivité et la diversification, de quoi parle-t-on ? Les aspects juridiques de la pluriactivité. Qualification juridique des activités agricoles, artisanales, commerciales. Principaux registres professionnels, les baux, droit de l'urbanisme. Les activités non agricoles dans les sociétés agricoles, les aides. Les aspects fiscaux de la pluriactivité. L'impôt sur le revenu. Les bénéfices agricoles, commerciaux. Les régimes de bénéfices agricoles, commerciaux. L'impôt sur les sociétés, le régime de la TVA.

Jour 2 : COMPRENDRE. Les aspects sociaux de la pluriactivité. Définition sociale des activités agricoles. Les activités de diversification relevant du régime social agricole. Conditions d'affiliation des exploitants agricoles. Champs de compétence et application de la sécurité sociale indépendants. Traitement social des pluriactifs salariés et non salariés. ANALYSER DES SITUATIONS : apport de pistes à partir de situations identifiées par les participants.

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Témoignages, apports de ressources, transfert méthodologique, prestation d'outils. Partage de connaissances. Analyse de situation à partir des attentes des participants, apports de propositions d'amélioration.

Modalités d'évaluation des acquis

Fiches d'autoévaluation

Dates, lieux et intervenants

16 mai 2024 (7hrs) Pôle InPACT 17 rue du Bas Village
35 577 Cesson-Sévigné

17 mai 2024 (7hrs) Pôle InPACT 17 rue du Bas Village
35 577 Cesson-Sévigné

Pascal Aubrée, coordinateur alimentation et dynamiques territoriales au Réseau Civam Francis Varennes, juriste fiscaliste indépendant.

Pascal Aubrée, coordinateur alimentation et dynamiques territoriales au Réseau Civam Francis Varennes, juriste fiscaliste indépendant.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

Adhérent 470€

Non adhérent 620€

Reste à charge : déplacements, frais de restauration et d'hébergement.

Plus de renseignements

Pascal Aubrée

pascal.aubree@civam.org

Réseau Civam

18-20, rue Claude Tillier

75012 PARIS

Association loi 1901

Siret : 775 682 230 00070

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 11755047375

Taux de satisfaction : 84% des stagiaires formé.e.s par Réseau CIVAM se disent très satisfait.e.s et 16% sont satisfait.e.s%



Modalités d'accès : Inscription possible jusqu'à 3 semaines avant le début de la formation